

**Lundi 25 mars 2019**

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 25 mars 2019 à 20 h 00.**

**Sont présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :  
Jean Caron, Isabelle Chouinard, Réjean Pelletier, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Monsieur Rénaud Bernier, maire formant quorum.

**Sont aussi présents** Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Gina Dionne, trésorière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2019-03-114**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Nouveau dépôt d'une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec dans le cadre du programme de soutien financier pour la préparation des municipalités aux sinistres.
4. Période de questions.
5. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Caron

et résolu unanimement de l'adopter.

\_\_\_\_\_  
Rénaud Bernier, maire

\_\_\_\_\_  
Me Louise St-Pierre, greffière

2019-03-115

**NOUVEAU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA PRÉPARATION DES MUNICIPALITÉS AUX SINISTRES.**

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-03-103 de ce conseil relative à une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec dans le cadre du programme de soutien financier pour la préparation des municipalités aux sinistres;

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 2019-03-103 ne reproduit pas intégralement le texte du modèle proposé par l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec;

CONSIDÉRANT également que les montants indiqués dans ladite résolution et le formulaire du Volet 2 ne sont pas les mêmes;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal atteste avoir complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- annule la résolution numéro 2019-03-103 sur le même sujet;
- présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec d'un montant de 10 000 \$ dans le cadre du Volet 2 du programme de soutien financier pour la préparation des municipalités aux sinistres, s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 16 800 \$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 6 800 \$;
- atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Bruno-de-Kamouraska, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Saint-Philippe-de-Néri, Kamouraska et Saint-Germain pour le Volet 2 et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;
- autorise Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2019-03-116 PÉRIODE DE QUESTIONS.**

---

Aucune question.

**2019-03-117 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

---

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 05.

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**Signature du procès-verbal**

---

Rénald Bernier, maire

---

Me Louise St-Pierre, greffière